

Calculer votre seuil réel

Votre seuil réel — à calculer une fois, à revérifier à chaque changement d'équipement. Six outils : vous pouvez les utiliser sans avoir lu le reste du guide. Prenez-les dans l'ordre — le premier conditionne les cinq autres.

1 Téléchargez votre classeur officiel

Celui qui correspond exactement à votre type **et** à votre catégorie. Deux pages du site du ministère selon votre situation : « Procédure du classement provisoire et de l'autorisation d'exploitation » si vous ouvrez, « Procédure du renouvellement du classement d'exploitation » si vous renouvelez. Ce ne sont pas les mêmes grilles.

Mon type d'établissement _____ Ma catégorie _____

Grille utilisée ☐ classement provisoire ☐ renouvellement

2 Retirez ce qui ne s'applique pas

Listez les rubriques dont votre établissement ne dispose pas — piscine, plage privative, salle de sport, room service, espace détente — et retirez leurs points du total. La règle de l'arrêté le prévoit expressément. Seuls les critères admis en « NA » par le guide de notation sont retirés.

Total de points de la grille complète _____ pts

Points déclarés « NA » conformément au guide de notation du classeur _____ pts

Total applicable pts

Rubriques neutralisées : _____

3 Calculez 70 % — c'est votre seuil réel

Total applicable _____ $\times 0,70 =$ points ← votre objectif minimum

Objectif avec marge de sécurité _____ $\times 0,80 =$ _____ points

Le seuil de 70 % est celui de l'arrêté n° 985-24. **Arrondissez au plafond : le seuil est le premier entier atteignant ou dépassant 70 %.** L'objectif de 80 % est un repère de gestion, pas une norme. Les deux résultats sont des calculs sur votre grille — le classeur officiel fait foi.

4 Vérifiez séparément vos normes A

Elles ne rapportent aucun point et se satisfont à 100 %. Une seule défaillance bloque le classement, quel que soit votre score.

Nombre de normes A applicables _____ Satisfaites _____ Écart

Normes A à corriger en priorité : _____

Établissement _____ Calculé le _____ Par _____